

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : M-France DUBREZ

Présents : Tous

PLUi :

Mylène Garanto, en charge du dossier PLUi de la CFD, a participé à la réunion du conseil pour nous faire réfléchir à l'image, à l'avenir et aux évolutions souhaitées du territoire de la Communauté de communes et de notre village. Les réponses apportées montrent une vision partagée par l'ensemble du conseil pour préserver la diversité de notre territoire, développer des services (maison de santé, salle de sports) et maintenir l'autonomie de gestion de la commune. Malheureusement, nous risquons d'être ni écoutés ni respectés par les instances dirigeantes.

TRAVAUX :

- ECOLE :

Malgré les travaux de construction en cours, de la nouvelle classe, qui ont perturbé un peu la rentrée scolaire, le Conseil ainsi que les enseignants apprécient la décision de l'Inspecteur d'Académie qui a renoncé à son projet de retrait d'un poste de professeur des écoles pour cette nouvelle année scolaire. Ainsi les 5 classes sont maintenues.

Nous avons reçu l'arrêté nous attribuant une subvention de 40 000 € au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement local 2018 pour la création de la salle de classe. Elle complète la subvention de 103 000 € au titre de la DETR.

Le coût résiduel pour la commune, après déduction du FCTVA, sera de la moitié du montant total des travaux.

- ECLAIRAGE PUBLIC :

Les travaux de rénovation de l'éclairage seront exécutés durant ce mois de septembre par l'entreprise CITEOS.

- COMPTEURS LINKY

Le déploiement de ces compteurs électriques se réalise durant ce mois de septembre sur notre village.

- **FREE :**

Les travaux sont en cours pour installer une antenne 4G.

- **CURAGE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES :**

La Société Franche-Comté Assainissement (FCA) assure, actuellement, ce travail de nettoyage de l'ensemble des canalisations durant 2 journées complètes.

BOIS :

- Vente des bois le 24 Septembre à Champagnole d'un lot de 529 m³ (Parcelle 33)
- Vente de gré à gré à la Scierie Regnaud d'un lot de 172 m³ (Parcelle 20) de bois moyens résineux, suivant la grille de prix de l'ONF
- Vente de gré à gré de Chablis à la Scierie Regnaud de 912.98 m³ au prix de 54 795.87 €, une moyenne de 60 €/m³
- Réunion le jeudi 13/09 à 11h30 à la Mairie avec Richard DELORME pour « l'état d'assiette 2019 » de vente des bois et définir le mode de commercialisation.
- Le marché d'appel d'offres pour les travaux d'abattage et débardage d'une durée de 3 ans et un volume de 1300 m³/an a été attribué à M. Laurent MATTHIEU au prix de 14.00 €/m³

RESSOURCES HUMAINES :

Le poste d'ATSEM de Mme Blenda MATEUS passera de 4h uniquement le matin à 5h/jour : 2h/matin et 3h/après-midi. Son horaire annualisé sera calculé sur 5h par jour et 4 jours/semaine en période scolaire. Le Conseil approuve ce nouveau contrat de travail à durée déterminée jusqu'au 31/08/2019.

PERISCOLAIRE

Les communes de Courvières et de Boujailles ont participé au budget de Familles Rurales (qui gère le Périscolaire et les centres de loisirs) en 2018 à hauteur de **43 558.32 €**, soit 54.25% du Budget Global de Familles Rurales de 80 278.13 €.

La CAF, dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) participe aux dépenses de fonctionnement et verse aux communes une compensation. Celle-ci s'élève à 12 799.94 € pour l'année 2017 en totalité et une avance sur les charges

de 2018 de 8 959.96 €, soit un total de **21 759.90 €** pour les 2 communes. Il reste à la charge des communes en 2018 : **21 798.42 €**.

AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC) :

La commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) dispose d'un fonds de péréquation qui permet l'affectation de budgets pour les Mairies dotées d'une APC. La commune a sollicité son soutien pour améliorer les espaces d'accueil, le mobilier et la signalétique. Nous pouvons bénéficier d'une aide maximale de 20 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- **La Fête du village** aura lieu **le dimanche 23 Septembre** et l'apéritif, agrémenté par notre fanfare sera offert par la commune dans la cour de la Mairie ou à la salle des Fêtes, suivant la météo.

La séance est levée à 23h00

Le Maire